

# Contrôles inopinés 2020 des ICPE (DREAL) Gros dépassements des valeurs limites réglementaires pour les rejets atmosphériques Région Hauts-de-France



● Gros dépassement (1)  
— Cours d'eau  
○ Préfecture / sous-préfecture  
 Limite de département  
 Région

(1) Gros dépassement si :  
**Valeur mesurée** > 2 x valeur limite ;  
**Vitesse d'éjection (= vitesse de rejet)** :  
 valeur mesurée < vitesse minimale / 2